



BUDGET PRIMITIF

De l'exercice 2019

2018 DFA – DRH 73 M

2018 DFA – DRH 23 G

DELIBERATION EMPLOIS

VILLE DE PARIS

Direction des Finances et des Achats

Sous-Direction du Budget

Direction des Ressources Humaines

Sous-Direction du Pilotage

2018 DFA - DRH 73 M

Projet de budget primitif emplois pour 2019

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mes cher-e-s collègues,

Tenant compte de la création au 1^{er} janvier 2019 de la collectivité « Ville de Paris », regroupant la commune et le département de Paris, le projet de budget primitif emplois pour 2019 vous est présenté sous le timbre de la Ville de Paris et est soumis en termes identiques au vote du Conseil de Paris siégeant en formation de conseil municipal et de conseil départemental.

Ce budget est tourné vers la réalisation des objectifs de la mandature et le développement des services publics, avec la création de 337 emplois qui permettront notamment l'ouverture de nouveaux équipements publics et le renforcement de secteurs prioritaires tels que la cohésion sociale ou la propreté de l'espace public.

A ces 337 créations d'emplois, il convient d'ajouter 23 créations au titre des changements de périmètre, dont 16 créations au titre de l'aide sociale à l'enfance, qui ont des effets sur le tableau des emplois mais qui sont neutres budgétairement car compensées par le versement de subventions ou une inscription des crédits correspondants sur des budgets annexes. La transformation de l'École Du Breuil en régie personnalisée, se traduit pour sa part par la suppression du budget de la Ville de 76 postes et de 10 896 heures d'enseignement et de surveillance, qui sont transférés auprès de cette nouvelle structure.

La suppression du budget annexe du fossoyage se traduit également par des transferts de 83 emplois du budget annexe vers le budget général, qui se compensent sur le tableau des emplois.

Tout en respectant les grands équilibres financiers de la collectivité dans un contexte particulièrement contraint, ce projet de budget emplois s'attache également à améliorer les parcours professionnels et les conditions de travail, avec notamment 101 transformations catégorielles proposées au bénéfice des agents.

Par ailleurs, compte tenu des évolutions des métiers et de la modernisation des organisations et des procédures, ce projet de budget emplois enregistre plus de 400 transformations fonctionnelles et 356 redéploiements.

Les tableaux annexes présentent l'ensemble des mouvements de postes budgétaires par grande politique publique accompagnés de commentaires détaillés.

1) 124 créations de postes pour le développement de l'offre de service public aux Parisiens

35 créations dédiées au secteur culturel

L'engagement municipal en faveur de la culture, et notamment pour ouvrir les conservatoires à de nouveaux usages et de nouveaux publics, se poursuit. Il se traduit en 2019 par la création de 14 postes d'enseignant et 2 630 heures d'enseignement et 10 postes de renfort administratif pour l'ouverture d'un nouveau conservatoire municipal d'arrondissement, la montée en charge et la poursuite de la réforme des conservatoires.

11 postes sont également créés dans le réseau des bibliothèques pour permettre l'ouverture dominicale de deux nouvelles bibliothèques et renforcer le volant de remplacement initié en 2018.

14 créations pour les équipements sportifs

Ces postes permettent l'ouverture de deux nouveaux équipements sportifs (gymnases Charcot rue du Chevaleret (13e) et Amiraux Simplon au 122, rue des Poissonniers (18e)), et la reprise en régie d'un étage du centre Nakache (20e).

48 postes pour la petite enfance

Dans le cadre du programme ambitieux d'ouverture de 5000 places d'accueil de la petite enfance sur la mandature, 44 emplois sont créés pour les extensions et restructurations de 6 crèches (22 ter rue des Jardins St Paul – 4e arrondissement, 28 rue Jacques Kellner – 17e arrondissement, 145, rue de l'Université – 7e arrondissement, rue de la Grange aux Belles – 10e arrondissement, 14, rue Max Jacob – 12e arrondissement et 14, rue Moreau – 19e arrondissement). 4 postes sont également créés pour l'accueil des enfants porteurs de handicap.

23 postes pour le secteur enfance / jeunesse

19 postes sont créés pour les extensions des écoles maternelles et polyvalente Clichy Batignolles (17e arrondissement), maternelle Vincent Auriol (13e arrondissement), polyvalente Gros Boulainvilliers (16e arrondissement), et l'école polyvalente Chapelle Internationale (18e arrondissement).

3 postes sont créés pour les restructurations des collèges Georges Courteline (12e arrondissement) et Claude Chappe (19e arrondissement).

Enfin, 1 poste est créé pour l'ouverture d'un nouveau centre de loisirs à parité, dont la moitié des places d'accueil est réservée à des enfants porteur d'un handicap moteur, intellectuel ou sensoriel.

2 postes sur le secteur économie / soutien à l'emploi

La création d'un nouveau point Paris Emploi installé à la mairie du 14e arrondissement se traduit par 2 créations de postes à la Direction de l'attractivité et de l'emploi (DAE).

2 postes d'appui à la citoyenneté

A la Direction de la démocratie, des citoyen·ne·s et des territoires (DDCT), 2 postes sont créés pour pérenniser l'expérience concluante de « Ma Mairie Mobile ».

2) 38 nouveaux postes pour renforcer la cohésion sociale

La collectivité parisienne poursuit et renforce son action en direction des populations les plus fragiles : le BP 2019 marque notamment un engagement en faveur du secteur de l'aide sociale à l'enfance, qui bénéficie au titre de sa réorganisation de 34 créations de postes.

3 postes sont créés à la Direction de la prévention, de la sécurité et de la protection (DPSP) d'intervenants sociaux dans les commissariats d'arrondissement, qui viennent compléter le dispositif existant afin de renforcer l'offre de service social dans les commissariats.

1 poste est créé à la Direction de l'action sociale, de l'enfance et de la santé (DASES) pour la gestion de la conférence des financeurs de prévention de la perte d'autonomie.

3) 95 créations de postes en faveur de la propreté et de la sécurité de l'espace public

En complément des 208 créations de postes des BP 2016, 2017 et 2018, le budget primitif 2019 prévoit 84 nouveaux postes pour renforcer les moyens de propreté et finaliser la mise en place des équipes mobiles « urgence propreté ».

A la DASES, le plan stratégique de dératisation lancé à Paris s'est traduit par la mise en œuvre pérenne de moyens matériels et humains additionnels au Département faune et action de salubrité (DFAS). Le dispositif est ainsi renforcé avec la création de 8 postes.

A la DPSP, qui a connu une profonde transformation en 2018 avec la création de près de 1 900 postes, 3 postes supplémentaires ont été créés dans le cadre du plan d'action parisien pour une politique coordonnée de réductions des risques liés à la toxicomanie.

4) 32 postes en lien avec les espaces verts, l'environnement et la transition écologique

La Ville renforce ses moyens pour accélérer la transition écologique et énergétique du territoire Parisien.

A la Direction constructions publiques et architecture (DCPA), 3 postes sont créés pour pérenniser la mission Contrat de performance énergétique, et 2 postes sont créés au Secrétariat général (SG) pour une mission résilience renforcée.

A la Direction des espaces verts et de l'environnement (DEVE), 21 postes sont créés pour le pilotage des plans climat et biodiversité, de l'agriculture urbaine, du budget participatif et le renfort du service des cimetières.

Enfin, à la Direction de la voirie et des déplacements (DVD), 6 postes sont créés au service Stationnement sur la voie publique afin de réguler le trafic automobile dans la capitale.

5) 101 transformations catégorielles pour assurer la reconnaissance des responsabilités des agents et améliorer leurs conditions de travail

Le budget 2019 prévoit également 101 transformations d'emplois destinées à sécuriser les parcours professionnels et à offrir un déroulement de carrière plus attractif aux personnels de la collectivité parisienne.

Ces transformations recouvrent 36 requalifications sur l'emploi fonctionnel de chef d'exploitation et concernent la DAE, la Direction de la propreté et de l'eau (DPE) et la Direction de la voirie et des déplacements (DVD).

60 requalifications d'emplois de catégorie C en catégorie B sont également actées avec, à la Direction des affaires scolaires (DASCO), la poursuite des transformations d'adjoint d'animation en animateur d'administrations parisiennes dans le cadre de la mise en place d'un REV (Responsable éducatif ville) par école.

Enfin, 5 transformations de catégorie C en catégorie B sont actées au profit d'agents du Département Faune et Action de Salubrité (DFAS) de la DASES dans le cadre du plan stratégique de dératisation.

6) 48 créations de postes, 39 transferts internes, plus de 400 transformations de postes et 356 redéploiements pour accompagner les projets de modernisation de l'administration

- A la DAE, 2 postes sont créés pour le renfort du service des activités commerciales sur le domaine public.
- A la Direction des affaires juridiques (DAJ), 2 postes sont créés pour les bureaux du droit privé et du droit public général.
- A la DASCO, 9 postes sont créés pour renforcer le service de la restauration scolaire et 4 postes pour l'organisation des vacances Arc-en-Ciel.
- A la DDCT, 5 postes sont créés pour le pilotage de la relation à l'utilisateur.
- A la Direction de l'information et de la communication (DICOM), 2 postes sont créés pour le renfort du service des partenariats et pour accompagner la réorganisation de la direction.
- A la Direction de la jeunesse et des sports (DJS), 1 poste est créé pour la gestion des outils numériques.
- A la Direction du logement et de l'habitat (DLH), 9 postes sont créés pour accompagner la mise en place de la réforme de la fonction immobilière, la reprise de l'assistance à maîtrise d'ouvrage et le renfort du Service d'administration d'immeubles.
- A la DPSP, 1 poste est créé pour le bureau d'action contre les nuisances professionnelles.
- A la Direction des ressources humaines (DRH), 1 poste de renfort est créé pour le pôle diversité handicap.
- A la Direction des systèmes d'information et du numérique (DSIN), 7 postes accompagnent le développement des projets, le suivi du plan numérique écoles et le renfort de la sécurité informatique.
- A la DVD, sont créés : 1 poste à la délégation au territoire, 1 poste à la section de gestion du domaine au service de patrimoine de voirie et 1 poste pour renforcer le bureau de prévention des risques professionnels.
- Au SG, 2 postes pour le laboratoire d'innovation publique.

Un transfert de mission est effectué entre la DAE, la DICOM, le SG et la Direction des finances et des achats (DFA) pour la reprise de la gestion déléguée comptable, mais les transferts concernent essentiellement les mouvements de postes budgétaires d'agents de surveillance de Paris.

En matière de reconversion professionnelle, l'année 2018 a été marquée par la poursuite du transfert de compétences de la Préfecture de Police et la création de près de 1 900 emplois budgétaires, ayant permis d'accueillir depuis le 1^{er} janvier 2018 autant d'agents relevant de différents corps. 225 de ces agents ayant été déclarés définitivement inaptes à leur fonction d'ASP, la Ville de Paris s'est engagée dans un plan ambitieux de reconversion professionnelle de ces agents.

C'est ainsi qu'à ce jour, 184 agents ont déjà été repositionnés dans les directions sur des fonctions nouvelles. Dans la plupart des cas, le recrutement par les directions de ces agents a été accompagné du transfert des emplois budgétaires correspondants d'ASP (118 au BP 2018, 63 au BS 2018, 27 au BP 2019). Le BP 2019 confirme donc la réussite de la reconversion de ces agents en transformant leur emploi budgétaire dans le corps dans lequel ils ont été détachés.

Les transformations, dont le solde est neutre, sont majoritairement liées à des régularisations : pour les agents de surveillance de Paris et pour les médecins de la DASES et de la Direction des familles et de la petite enfance (DFPE), afin d'adapter les modes de recrutement aux besoins des services.

Les redéploiements accompagnent l'évolution des structures, des missions et des process, qu'il s'agisse de l'externalisation d'un service ou d'une mission, de la numérisation de process, de réorganisations internes, de la mutualisation entre plusieurs structures ou encore de la rationalisation de réseaux d'équipements.

Au global, le projet de budget emplois porte la suppression nette de 72 postes et de 10 461 heures de vacations. Hors effets de périmètre, le projet de budget propose la suppression nette de 19 postes.

Ce budget emplois représente un effort de 5,370 M€ avec un effet report sur 2020, ce qui atteste de l'engagement de la collectivité développer le service public et mener une politique de ressources humaines ambitieuse.

Ce projet de délibération a été présenté au Comité technique central afin de recueillir son avis.

Je vous prie, mes cher-e-s collègues, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris

VILLE DE PARIS
Direction des Finances et des Achats

Sous-Direction du Budget

Direction des Ressources Humaines

Sous-Direction du Pilotage

2018 DFA – DRH 73 M

Objet : Projet de budget primitif emplois pour 2019

Le Conseil de Paris,
siégeant en formation de Conseil Municipal

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment ses articles 34 et 118 ;

Vu la loi n°2017-257 du 28 février 2017 relative au statut de Paris et à l'aménagement métropolitain ;

Vu l'ordonnance n°2018-75 du 8 février 2018 complétant et précisant les règles budgétaires, financières, fiscales et comptables applicables à la Ville de Paris, notamment son article 17 ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 susvisée et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale ;

Vu l'avis du comité technique central en date du

Vu le projet de délibération en date du _____ par lequel Madame la Maire de Paris, lui propose la création, la transformation et la suppression d'emplois dans les services et directions de la Commune de Paris ;

Sur le rapport, présenté par M. _____, au nom de la _____ Commission ; ensemble les observations portées au compte-rendu ;

Délibère :

Article 1 : Au titre de l'année 2019, les effectifs des personnels administratifs de la Ville de Paris sont modifiés ainsi qu'il suit :

<i>Corps ou emploi</i>	Total postes	Date d'effet
Administrateur de la Ville de Paris	-2	1 ^{er} janvier
Administrateur de la Ville de Paris (1)	+1	1 ^{er} janvier
Attaché d'administrations parisiennes (2)	+35	1 ^{er} janvier
Secrétaire administratif d'administrations parisiennes	+11	1 ^{er} janvier
Adjoint administratif d'administrations parisiennes	+89	1 ^{er} janvier
Chargé de mission cadre moyen	-1	1 ^{er} janvier
<i>Solde des emplois</i>	+133	

(1) Administrateur : dont 1 emploi susceptible d'être pourvu par un agent contractuel, si les besoins des services le justifient ou pour assurer les fonctions suivantes :

- pilotage de projets complexes ou d'expertise ou de haut encadrement dans les domaines de de la gestion immobilière, de la gestion financière, du contrôle de gestion, du développement économique, de la politique de la ville, de la coopération territoriale et internationale ;
- conception, pilotage et mise en œuvre de la politique de la Ville de Paris dans les domaines de la communication et de l'information ;
- chargé d'expertise et de pilotage dans le domaine de l'évaluation des politiques publiques, notamment en matière d'audit. Il s'agit notamment d'effectuer des évaluations des politiques menées par la Ville de Paris au regard des objectifs poursuivis et des moyens qui leur sont alloués.

Lorsque ces emplois sont pourvus par des contractuels, ces agents doivent être titulaires au moins d'un titre ou diplôme de niveau I avec 5 ans d'expérience professionnelle de même niveau ou d'un diplôme de niveau II figurant au descriptif de la nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles des emplois salariés d'entreprise (PCS ESE) 2003, avec une expérience professionnelle de 7 années. Ils perçoivent une rémunération correspondant à leur qualification et à leur expérience professionnelle. Leur rémunération nette, primes incluses, correspond au minimum à celle d'un administrateur au 1^{er} échelon et au maximum à celle d'un administrateur au dernier échelon de ce corps.

(2) Attaché d'administrations parisiennes : dont 19 emplois susceptibles d'être pourvus par des agents contractuels, si les besoins des services le justifient, ou pour assurer des fonctions dans le domaine de la communication, du social, de la coordination, de la médiation et de la conduite de projet culturel, de la politique de la Ville, de l'environnement, du développement durable, des fonctions de nature financière, juridique, ainsi que la conduite de projets complexes. Lorsque ces emplois sont pourvus par des contractuels, ces agents doivent être à minima détenteurs d'un titre ou diplôme de niveau II ou justifier d'une expérience de même niveau. Ils perçoivent une rémunération correspondant à leur qualification et à leur expérience professionnelle. Leur rémunération nette, primes incluses, correspond au minimum à celle d'un attaché d'administrations parisiennes au 1^{er} échelon et au maximum à celle d'un attaché d'administrations parisiennes au dernier échelon de ce corps.

Corps ou emploi vacations (exprimées en heures)	Total heures	Date d'effet
Adjoint administratif vacataire	+280	1 ^{er} septembre

Article 2 : Au titre de l'année 2019, les effectifs des personnels techniques de la Ville de Paris sont modifiés ainsi qu'il suit :

Corps ou emploi	Total postes	Date d'effet
Ingénieur cadre supérieur d'administrations parisiennes	-2	1 ^{er} janvier
Ingénieur cadre supérieur d'administrations parisiennes (3)	+1	1 ^{er} janvier
Ingénieur et architecte d'administrations parisiennes (4)	+18	1 ^{er} janvier
Professeur certifié de l'Ecole Horticole de la Ville de Paris (Ecole du Breuil) (5)	-26	1 ^{er} janvier
Chef d'exploitation (C)	+36	1 ^{er} janvier
Technicien des services opérationnels de la Ville de Paris (A)	0	1 ^{er} janvier
Technicien supérieur d'administrations parisiennes	+1	1 ^{er} janvier
Personnel de maîtrise d'administrations parisiennes (A) (C)	-35	1 ^{er} janvier
Adjoint technique de l'eau et de l'assainissement de la Ville de Paris	-8	1 ^{er} janvier
Adjoint technique d'administrations parisiennes	-60	1 ^{er} janvier
Adjoint technique d'administrations parisiennes	+12	1 ^{er} septembre
Adjoint technique des établissements d'enseignement	+3	1 ^{er} septembre
Eboueur	+82	1 ^{er} janvier
Conducteur d'automobile de la Ville de Paris (B)	-2	1 ^{er} janvier
Fossoyeur (A)	-15	1 ^{er} janvier
<i>Solde des emplois</i>	+5	

Corps ou emploi vacances (exprimées en heures)	Total heures	Date d'effet
Heures d'enseignement et de surveillance (Ecole du Breuil)	-10 896	1 ^{er} janvier

- A) Dont suppression du budget annexe du fossoyage : - 2 postes de personnel de maîtrise d'administrations parisiennes ; -11 postes de technicien des services opérationnels ; -85 postes de fossoyeur
B) Dont budget annexe des Transports Automobiles Municipaux : - 2 postes de conducteur automobile de la Ville de Paris
C) Dont budget annexe de l'assainissement : - 5 postes de personnel de maîtrise d'administrations parisiennes ; +5 postes de chef d'exploitation

(3) Ingénieur cadre supérieur d'administrations parisiennes : dont 1 emploi susceptible d'être pourvu par un agent contractuel, si les besoins du service le justifient ou pour assurer les fonctions suivantes :

- pilotage de projets complexes ou d'expertise ou de haut encadrement dans le domaine des systèmes et technologies de l'information, notamment en matière de projets d'intégration numérique, d'ingénierie de production et d'exploitation des réseaux ;
- pilotage de projets complexes, conseil et analyse stratégique dans les domaines du patrimoine, de l'urbanisme, du développement durable et de la prévention et de la gestion des risques. Lorsque ces emplois sont pourvus par des contractuels, ces agents doivent être titulaires au moins d'un titre ou diplôme de niveau I avec 5 ans d'expérience professionnelle de même niveau ou d'un diplôme de niveau II figurant au descriptif de la nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles des emplois salariés d'entreprise (PCS ESE) 2003, avec une expérience professionnelle de 7 années. Ils perçoivent une rémunération correspondant à leur qualification et à leur expérience professionnelle. Leur rémunération nette, primes incluses, correspond au minimum à celle d'un ingénieur cadre supérieur d'administrations parisiennes au 1^{er} échelon et au maximum à celle d'un ingénieur cadre supérieur d'administrations parisiennes au dernier échelon de ce corps.

(4) Ingénieur et architecte d'administrations parisiennes : dont 10 emplois susceptibles d'être pourvus par des agents contractuels, si les besoins des services le justifient ou pour assurer des fonctions de nature administrative, financière, technique, informatique, dans le domaine de l'environnement, du développement durable, la sûreté et de la sécurité notamment la prévention situationnelle, dans le domaine de la prévention des risques professionnels, la sécurité et la santé au travail ainsi que la conduite de projets complexes. Ces agents non titulaires doivent être à minima détenteurs d'un titre ou diplôme de niveau II ou justifier d'une expérience de même niveau. Ils perçoivent une rémunération correspondant à leur qualification et à leur expérience professionnelle. Leur rémunération nette, primes incluses, correspond au minimum à celle d'un ingénieur et architecte d'administrations parisiennes au 1^{er} échelon et au maximum à celle d'un ingénieur et architecte d'administrations parisiennes au dernier échelon de ce corps.

(5) Professeur certifié de l'Ecole horticole de la Ville de Paris (Ecole du Breuil) : dont 4 emplois susceptibles d'être pourvus par des agents contractuels, si les besoins du service le justifient ou pour assurer des fonctions dans le domaine de l'enseignement horticole ou de la formation professionnelle. Ces agents non titulaires doivent être à minima détenteurs d'un titre ou diplôme de niveau II ou justifier d'une expérience de même niveau. Ils perçoivent une rémunération correspondant à leur qualification et à leur expérience professionnelle. Leur rémunération nette, primes incluses, correspond au minimum à celle d'un professeur certifié de l'Ecole horticole de la Ville de Paris au 1^{er} échelon et au maximum à celle d'un professeur certifié de l'Ecole horticole de la Ville de Paris au dernier échelon de ce corps.

Article 3 : Au titre de l'année 2019, les effectifs des personnels du secteur de l'animation de la Ville de Paris sont modifiés ainsi qu'il suit :

<i>Corps ou emploi</i>	Total postes	Date d'effet
Animatrice et animateur d'administrations parisiennes	-4	1 ^{er} janvier
Animatrice et animateur d'administrations parisiennes	+62	1 ^{er} septembre
Adjoint d'animation et d'action sportive de la Ville de Paris	-21	1 ^{er} janvier
Adjoint d'animation et d'action sportive de la Ville de Paris	-63	1 ^{er} septembre
Adjoint d'animation contractuel	-41	1 ^{er} janvier
<i>Solde des emplois</i>	-67	

Article 4 : Au titre de l'année 2019, les effectifs des personnels du secteur sportif de la Ville de Paris sont modifiés ainsi qu'il suit :

<i>Corps ou emploi</i>	Total postes	Date d'effet
Conseiller des activités physiques et sportives et de l'animation de la Ville de Paris	-1	1 ^{er} janvier
<i>Solde des emplois</i>	-1	

Article 5 : Au titre de l'année 2019, les effectifs des personnels du secteur culturel de la Ville de Paris sont modifiés ainsi qu'il suit :

Corps ou emploi	Total postes	Date d'effet
Conservateur des bibliothèques de la Ville de Paris	-2	1 ^{er} janvier
Bibliothécaire d'administrations parisiennes	+4	1 ^{er} janvier
Chargé d'études documentaires d'administrations parisiennes	-1	1 ^{er} janvier
Chargé d'études documentaires d'administrations parisiennes (6)	+1	1 ^{er} janvier
Professeur des conservatoires de Paris	+1	1 ^{er} janvier
Professeur des conservatoires de Paris	+1	1 ^{er} septembre
Professeur contractuel à temps non complet des conservatoires de Paris	-27	1 ^{er} janvier
Assistant spécialisé d'enseignement artistique de la Ville de Paris	+9	1 ^{er} janvier
Assistant spécialisé d'enseignement artistique de la Ville de Paris	+3	1 ^{er} septembre
Assistant contractuel à temps non complet spécialisé d'enseignement artistique des conservatoires de Paris	-1	1 ^{er} janvier
Agent contractuel des bibliothèques à temps non complet	+6	1 ^{er} septembre
Assistant spécialisé des bibliothèques et des musées d'administrations parisiennes	-2	1 ^{er} janvier
Assistant spécialisé des bibliothèques et des musées d'administrations parisiennes	+2	1 ^{er} septembre
Adjoint d'accueil, de surveillance et de magasinage d'administrations parisiennes	+1	1 ^{er} janvier
<i>Solde des emplois</i>	-5	

Corps ou emploi vacations (exprimées en heures)	Total heures	Date d'effet
Professeur vacataire des conservatoires de Paris	-883	1 ^{er} janvier
Professeur vacataire des conservatoires de Paris	+1038	1 ^{er} septembre

(6) Chargé d'études documentaires : dont 1 emploi susceptible d'être pourvu par un agent contractuel, si les besoins du service le justifient ou pour assurer des fonctions dans le domaine de la recherche, l'acquisition, le classement, la conservation, l'exploitation et la

diffusion de la documentation nécessaire aux missions dans le secteur des archives, des musées et du patrimoine. Lorsque ces emplois sont pourvus par des contractuels, ces agents non titulaires doivent être à minima détenteurs d'un titre ou diplôme de niveau II ou justifier d'une expérience de même niveau. Ils perçoivent une rémunération correspondant à leur qualification et à leur expérience professionnelle. Leur rémunération nette, primes incluses, correspond au minimum à celle d'un chargé d'études documentaire au 1^{er} échelon et au maximum à celle d'un chargé d'études documentaires au dernier échelon de ce corps

Article 6 : Au titre de l'année 2019, les effectifs des personnels du secteur médico-social de la Ville de Paris sont modifiés ainsi qu'il suit :

<i>Corps ou emploi</i>	Total postes	Date d'effet
Médecin de la Ville de Paris	-148,5	1 ^{er} janvier
Médecin de la Ville de Paris	+0,2	1 ^{er} avril
Médecin de la Ville de Paris	+0,1	1 ^{er} septembre
Médecin de la Ville de Paris	+0,2	1 ^{er} octobre
Médecin de la Ville de Paris (7)	+89	1 ^{er} janvier
Médecin contractuel à temps incomplet	+60,5	1 ^{er} janvier
Psychologue d'administrations parisiennes	-13	1 ^{er} janvier
Psychologue d'administrations parisiennes	+0,2	1 ^{er} avril
Psychologue d'administrations parisiennes	+0,2	1 ^{er} septembre
Psychologue d'administrations parisiennes	+0,1	1 ^{er} octobre
Psychologue d'administrations parisiennes (8)	+13	1 ^{er} janvier
Cadre de santé paramédical d'administrations parisiennes	-1	1 ^{er} janvier
Puéricultrice d'administrations parisiennes	+1	1 ^{er} janvier
Infirmier de catégorie A de la Ville de Paris	+1	1 ^{er} janvier
Infirmier de catégorie A de la Ville de Paris	+0,4	1 ^{er} avril
Infirmier de catégorie A de la Ville de Paris	+0,3	1 ^{er} septembre
Infirmier de catégorie A de la Ville de Paris	+0,3	1 ^{er} octobre
Secrétaire médical et social d'administrations parisiennes	-11	1 ^{er} janvier
Agent technique des écoles	-1	1 ^{er} janvier
Agent technique des écoles	+11	1 ^{er} septembre
Auxiliaire de puériculture et de soins de la Ville de Paris	+16	1 ^{er} janvier
Auxiliaire de puériculture et de soins de la Ville de Paris	+8	1 ^{er} avril
Auxiliaire de puériculture et de soins de la Ville de Paris	+11	1 ^{er} mai
Auxiliaire de puériculture et de soins de la Ville de Paris	+7	1 ^{er} septembre
Auxiliaire de puériculture et de soins de la Ville de Paris	+7	1 ^{er} octobre
Agent technique de la petite enfance	-1	1 ^{er} janvier
Agent technique de la petite enfance	+2	1 ^{er} avril
<i>Solde des emplois</i>	+53	

(7) Médecin de la Ville de Paris : dont 89 emplois susceptibles d'être pourvus par des agents contractuels, si les besoins du service le justifient ou pour assurer des missions spécifiques : médecine de soin et de spécialisation.

Les candidats doivent être titulaires d'un diplôme ou certificat d'études spécialisées d'un diplôme, certificat ou autre titre exigé, en application de l'article L 4131-1 du code de la santé publique, pour l'exercice de la profession de médecin ou doivent avoir obtenu une autorisation individuelle permanente d'exercice de la médecine délivrée par le ministre chargé de la santé en application de l'article L4111-2 du code de la santé publique ou de l'article 60 de la Loi N° 99-641 du 27 juillet 1999 portant création d'une couverture maladie universelle.

Leur rémunération nette, primes incluses, correspond au minimum à celle d'un médecin de 2^{ème} classe au 1^{er} échelon et au maximum à celle d'un médecin hors classe au dernier échelon de ce corps.

(8) Psychologue de la Ville de Paris : dont 13 emplois susceptibles d'être pourvus par des agents contractuels, si les besoins du service le justifient, pour assurer des fonctions de psychologue (clinicien ou du travail) et exercer des missions d'accompagnement individuel et/ou collectif d'agents, d'accompagnement d'encadrants et de support aux directions ainsi que des missions de prévention des risques professionnels. Ces agents non titulaires doivent être à minima détenteurs de l'un des titres ou diplômes mentionnés dans la délibération

1992 GM 343-1 modifiée. Ils perçoivent une rémunération correspondant à leur qualification et à leur expérience professionnelle. Leur rémunération nette, primes incluses, correspond au minimum à celle d'un psychologue 1er échelon et au maximum à celle d'un psychologue au dernier échelon de ce corps

Article 7 : Au titre de l'année 2019, les effectifs des personnels du secteur social de la Ville de Paris sont modifiés ainsi qu'il suit :

<i>Corps ou emploi</i>	Total postes	Date d'effet
Conseiller socio-éducatif d'administrations parisiennes	+3	1 ^{er} janvier
Assistant socio-éducatif d'administrations parisiennes	+36	1 ^{er} janvier
Éducateur de jeunes enfants de la Ville de Paris	-5	1 ^{er} janvier
Éducateur de jeunes enfants de la Ville de Paris	+2	1 ^{er} avril
Éducateur de jeunes enfants de la Ville de Paris	-2	1 ^{er} mai
Éducateur de jeunes enfants de la Ville de Paris	-2	1 ^{er} septembre
Éducateur de jeunes enfants de la Ville de Paris	-2	1 ^{er} octobre
Agent spécialisé des écoles maternelles de la Ville de Paris	-9	1 ^{er} janvier
Agent spécialisé des écoles maternelles de la Ville de Paris	+3	1 ^{er} septembre
<i>Solde des emplois</i>	+24	

Article 8 : Au titre de l'année 2019, les effectifs des emplois non cités de la Ville de Paris sont modifiés ainsi qu'il suit :

<i>Corps ou emploi</i>	Total postes	Date d'effet
Agent d'accueil et de surveillance de la Ville de Paris	+37	1 ^{er} janvier
Agent de surveillance de Paris	-214	1 ^{er} janvier
Préposé de la Ville de Paris	-5	1 ^{er} janvier
Inspecteur de sécurité de la Ville de Paris	+2	1 ^{er} janvier
Agent de logistique générale d'administrations parisiennes	-30	1 ^{er} janvier
Agent de nettoyage contractuel	-4	1 ^{er} janvier
<i>Solde des emplois</i>	-214	

	Total postes	Total heures
Solde global des emplois	-72	-10 461

Article 9 : Les mesures prises par la présente délibération représentent une dépense de 5 370 706 € pour la Ville de Paris au titre de l'année 2019, qui s'accompagnera d'un effet report sur l'année 2020. Elle sera imputée sur les crédits inscrits aux fonctions, chapitres et rubriques intéressés pour l'exercice 2019.

VILLE DE PARIS

Direction des Finances et des Achats

Sous-Direction du Budget

Direction des Ressources Humaines

Sous-Direction du Pilotage

2018 DFA - DRH 23 G

Projet de budget primitif emplois pour 2019

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mes cher-e-s collègues,

Tenant compte de la création au 1^{er} janvier 2019 de la collectivité « Ville de Paris », regroupant la commune et le département de Paris, le projet de budget primitif emplois pour 2019 vous est présenté sous le timbre de la Ville de Paris et est soumis en termes identiques au vote du Conseil de Paris siégeant en formation de conseil municipal et de conseil départemental.

Ce budget est tourné vers la réalisation des objectifs de la mandature et le développement des services publics, avec la création de 337 emplois qui permettront notamment l'ouverture de nouveaux équipements publics et le renforcement de secteurs prioritaires tels que la cohésion sociale ou la propreté de l'espace public.

A ces 337 créations d'emplois, il convient d'ajouter 23 créations au titre des changements de périmètre, dont 16 créations au titre de l'aide sociale à l'enfance, qui ont des effets sur le tableau des emplois mais qui sont neutres budgétairement car compensées par le versement de subventions ou une inscription des crédits correspondants sur des budgets annexes. La transformation de l'École Du Breuil en régie personnalisée, se traduit pour sa part par la suppression du budget de la Ville de 76 postes et de 10 896 heures d'enseignement et de surveillance, qui sont transférés auprès de cette nouvelle structure.

La suppression du budget annexe du fossoyage se traduit également par des transferts de 83 emplois du budget annexe vers le budget général, qui se compensent sur le tableau des emplois.

Tout en respectant les grands équilibres financiers de la collectivité dans un contexte particulièrement contraint, ce projet de budget emplois s'attache également à améliorer les parcours professionnels et les conditions de travail, avec notamment 101 transformations catégorielles proposées au bénéfice des agents.

Par ailleurs, compte tenu des évolutions des métiers et de la modernisation des organisations et des procédures, ce projet de budget emplois enregistre plus de 400 transformations fonctionnelles et 356 redéploiements.

Les tableaux annexes présentent l'ensemble des mouvements de postes budgétaires par grande politique publique accompagnés de commentaires détaillés.

1) 124 créations de postes pour le développement de l'offre de service public aux Parisiens

35 créations dédiées au secteur culturel

L'engagement municipal en faveur de la culture, et notamment pour ouvrir les conservatoires à de nouveaux usages et de nouveaux publics, se poursuit. Il se traduit en 2019 par la création de 14 postes d'enseignant et 2 630 heures d'enseignement et 10 postes de renfort administratif pour l'ouverture d'un nouveau conservatoire municipal d'arrondissement, la montée en charge et la poursuite de la réforme des conservatoires.

11 postes sont également créés dans le réseau des bibliothèques pour permettre l'ouverture dominicale de deux nouvelles bibliothèques et renforcer le volant de remplacement initié en 2018.

14 créations pour les équipements sportifs

Ces postes permettent l'ouverture de deux nouveaux équipements sportifs (gymnases Charcot rue du Chevaleret (13e) et Amiraux Simplon au 122, rue des Poissonniers (18e)), et la reprise en régie d'un étage du centre Nakache (20e).

48 postes pour la petite enfance

Dans le cadre du programme ambitieux d'ouverture de 5000 places d'accueil de la petite enfance sur la mandature, 44 emplois sont créés pour les extensions et restructurations de 6 crèches (22 ter rue des Jardins St Paul – 4e arrondissement, 28 rue Jacques Kellner – 17e arrondissement, 145, rue de l'Université – 7e arrondissement, rue de la Grange aux Belles – 10e arrondissement, 14, rue Max Jacob – 12e arrondissement et 14, rue Moreau – 19e arrondissement). 4 postes sont également créés pour l'accueil des enfants porteurs de handicap.

23 postes pour le secteur enfance / jeunesse

19 postes sont créés pour les extensions des écoles maternelles et polyvalente Clichy Batignolles (17e arrondissement), maternelle Vincent Auriol (13e arrondissement), polyvalente Gros Boulainvilliers (16e arrondissement), et l'école polyvalente Chapelle Internationale (18e arrondissement).

3 postes sont créés pour les restructurations des collèges Georges Courteline (12e arrondissement) et Claude Chappe (19e arrondissement).

Enfin, 1 poste est créé pour l'ouverture d'un nouveau centre de loisirs à parité, dont la moitié des places d'accueil est réservée à des enfants porteur d'un handicap moteur, intellectuel ou sensoriel.

2 postes sur le secteur économie / soutien à l'emploi

La création d'un nouveau point Paris Emploi installé à la mairie du 14e arrondissement se traduit par 2 créations de postes à la Direction de l'attractivité et de l'emploi (DAE).

2 postes d'appui à la citoyenneté

A la Direction de la démocratie, des citoyen·ne·s et des territoires (DDCT), 2 postes sont créés pour pérenniser l'expérience concluante de « Ma Mairie Mobile ».

2) 38 nouveaux postes pour renforcer la cohésion sociale

La collectivité parisienne poursuit et renforce son action en direction des populations les plus fragiles : le BP 2019 marque notamment un engagement en faveur du secteur de l'aide sociale à l'enfance, qui bénéficie au titre de sa réorganisation de 34 créations de postes.

3 postes sont créés à la Direction de la prévention, de la sécurité et de la protection (DPSP) d'intervenants sociaux dans les commissariats d'arrondissement, qui viennent compléter le dispositif existant afin de renforcer l'offre de service social dans les commissariats.

1 poste est créé à la Direction de l'action sociale, de l'enfance et de la santé (DASES) pour la gestion de la conférence des financeurs de prévention de la perte d'autonomie.

3) 95 créations de postes en faveur de la propreté et de la sécurité de l'espace public

En complément des 208 créations de postes des BP 2016, 2017 et 2018, le budget primitif 2019 prévoit 84 nouveaux postes pour renforcer les moyens de propreté et finaliser la mise en place des équipes mobiles « urgence propreté ».

A la DASES, le plan stratégique de dératisation lancé à Paris s'est traduit par la mise en œuvre pérenne de moyens matériels et humains additionnels au Département faune et action de salubrité (DFAS). Le dispositif est ainsi renforcé avec la création de 8 postes.

A la DPSP, qui a connu une profonde transformation en 2018 avec la création de près de 1 900 postes, 3 postes supplémentaires ont été créés dans le cadre du plan d'action parisien pour une politique coordonnée de réductions des risques liés à la toxicomanie.

4) 32 postes en lien avec les espaces verts, l'environnement et la transition écologique

La Ville renforce ses moyens pour accélérer la transition écologique et énergétique du territoire Parisien.

A la Direction constructions publiques et architecture (DCPA), 3 postes sont créés pour pérenniser la mission Contrat de performance énergétique, et 2 postes sont créés au Secrétariat général (SG) pour une mission résilience renforcée.

A la Direction des espaces verts et de l'environnement (DEVE), 21 postes sont créés pour le pilotage des plans climat et biodiversité, de l'agriculture urbaine, du budget participatif et le renfort du service des cimetières.

Enfin, à la Direction de la voirie et des déplacements (DVD), 6 postes sont créés au service Stationnement sur la voie publique afin de réguler le trafic automobile dans la capitale.

5) 101 transformations catégorielles pour assurer la reconnaissance des responsabilités des agents et améliorer leurs conditions de travail

Le budget 2019 prévoit également 101 transformations d'emplois destinées à sécuriser les parcours professionnels et à offrir un déroulement de carrière plus attractif aux personnels de la collectivité parisienne.

Ces transformations recouvrent 36 requalifications sur l'emploi fonctionnel de chef d'exploitation et concernent la DAE, la Direction de la propreté et de l'eau (DPE) et la Direction de la voirie et des déplacements (DVD).

60 requalifications d'emplois de catégorie C en catégorie B sont également actées avec, à la Direction des affaires scolaires (DASCO), la poursuite des transformations d'adjoint d'animation en animateur d'administrations parisiennes dans le cadre de la mise en place d'un REV (Responsable éducatif ville) par école.

Enfin, 5 transformations de catégorie C en catégorie B sont actées au profit d'agents du Département Faune et Action de Salubrité (DFAS) de la DASES dans le cadre du plan stratégique de dératisation.

6) 48 créations de postes, 39 transferts internes, plus de 400 transformations de postes et 356 redéploiements pour accompagner les projets de modernisation de l'administration

- A la DAE, 2 postes sont créés pour le renfort du service des activités commerciales sur le domaine public.
- A la Direction des affaires juridiques (DAJ), 2 postes sont créés pour les bureaux du droit privé et du droit public général.
- A la DASCO, 9 postes sont créés pour renforcer le service de la restauration scolaire et 4 postes pour l'organisation des vacances Arc-en-Ciel.
- A la DDCT, 5 postes sont créés pour le pilotage de la relation à l'utilisateur.
- A la Direction de l'information et de la communication (DICOM), 2 postes sont créés pour le renfort du service des partenariats et pour accompagner la réorganisation de la direction.
- A la Direction de la jeunesse et des sports (DJS), 1 poste est créé pour la gestion des outils numériques.
- A la Direction du logement et de l'habitat (DLH), 9 postes sont créés pour accompagner la mise en place de la réforme de la fonction immobilière, la reprise de l'assistance à maîtrise d'ouvrage et le renfort du Service d'administration d'immeubles.
- A la DPSP, 1 poste est créé pour le bureau d'action contre les nuisances professionnelles.
- A la Direction des ressources humaines (DRH), 1 poste de renfort est créé pour le pôle diversité handicap.
- A la Direction des systèmes d'information et du numérique (DSIN), 7 postes accompagnent le développement des projets, le suivi du plan numérique écoles et le renfort de la sécurité informatique.
- A la DVD, sont créés : 1 poste à la délégation au territoire, 1 poste à la section de gestion du domaine au service de patrimoine de voirie et 1 poste pour renforcer le bureau de prévention des risques professionnels.
- Au SG, 2 postes pour le laboratoire d'innovation publique.

Un transfert de mission est effectué entre la DAE, la DICOM, le SG et la Direction des finances et des achats (DFA) pour la reprise de la gestion déléguée comptable, mais les transferts concernent essentiellement les mouvements de postes budgétaires d'agents de surveillance de Paris.

En matière de reconversion professionnelle, l'année 2018 a été marquée par la poursuite du transfert de compétences de la Préfecture de Police et la création de près de 1 900 emplois budgétaires, ayant permis d'accueillir depuis le 1^{er} janvier 2018 autant d'agents relevant de différents corps. 225 de ces agents ayant été déclarés définitivement inaptes à leur fonction d'ASP, la Ville de Paris s'est engagée dans un plan ambitieux de reconversion professionnelle de ces agents.

C'est ainsi qu'à ce jour, 184 agents ont déjà été repositionnés dans les directions sur des fonctions nouvelles. Dans la plupart des cas, le recrutement par les directions de ces agents a été accompagné du transfert des emplois budgétaires correspondants d'ASP (118 au BP 2018, 63 au BS 2018, 27 au BP 2019). Le BP 2019 confirme donc la réussite de la reconversion de ces agents en transformant leur emploi budgétaire dans le corps dans lequel ils ont été détachés.

Les transformations, dont le solde est neutre, sont majoritairement liées à des régularisations : pour les agents de surveillance de Paris et pour les médecins de la DASES et de la Direction des familles et de la petite enfance (DFPE), afin d'adapter les modes de recrutement aux besoins des services.

Les redéploiements accompagnent l'évolution des structures, des missions et des process, qu'il s'agisse de l'externalisation d'un service ou d'une mission, de la numérisation de process, de réorganisations internes, de la mutualisation entre plusieurs structures ou encore de la rationalisation de réseaux d'équipements.

Au global, le projet de budget emplois porte la suppression nette de 72 postes et de 10 461 heures de vacations. Hors effets de périmètre, le projet de budget propose la suppression nette de 19 postes.

Ce budget emplois représente un effort de 5,370 M€ avec un effet report sur 2020, ce qui atteste de l'engagement de la collectivité développer le service public et mener une politique de ressources humaines ambitieuse.

Ce projet de délibération a été présenté au Comité technique central afin de recueillir son avis.

Je vous prie, mes cher-e-s collègues, de bien vouloir en délibérer.

La Présidente du Conseil de Paris,
Siégeant en formation de Conseil Départemental

VILLE DE PARIS
Direction des Finances et des Achats

Sous-Direction du Budget

Direction des Ressources Humaines

Sous-Direction du Pilotage

2018 DFA – DRH 23 G

Objet : Projet de budget primitif emplois pour 2019

Le Conseil de Paris,
siégeant en formation de Conseil Départemental

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment ses articles 34 et 118 ;

Vu la loi n°2017-257 du 28 février 2017 relative au statut de Paris et à l'aménagement métropolitain ;

Vu l'ordonnance n°2018-75 du 8 février 2018 complétant et précisant les règles budgétaires, financières, fiscales et comptables applicables à la Ville de Paris, notamment son article 17 ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 susvisée et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale ;

Vu l'avis du comité technique central en date du

Vu le projet de délibération en date du _____ par lequel Madame la Maire de Paris, lui propose la création, la transformation et la suppression d'emplois dans les services et directions de la Commune de Paris ;

Sur le rapport, présenté par M. _____, au nom de la _____ Commission ; ensemble les observations portées au compte-rendu ;

Délibère :

Article 1 : Au titre de l'année 2019, les effectifs des personnels administratifs de la Ville de Paris sont modifiés ainsi qu'il suit :

<i>Corps ou emploi</i>	Total postes	Date d'effet
Administrateur de la Ville de Paris	-2	1 ^{er} janvier
Administrateur de la Ville de Paris (1)	+1	1 ^{er} janvier
Attaché d'administrations parisiennes (2)	+35	1 ^{er} janvier
Secrétaire administratif d'administrations parisiennes	+11	1 ^{er} janvier
Adjoint administratif d'administrations parisiennes	+89	1 ^{er} janvier
Chargé de mission cadre moyen	-1	1 ^{er} janvier
<i>Solde des emplois</i>	+133	

(1) Administrateur : dont 1 emploi susceptible d'être pourvu par un agent contractuel, si les besoins des services le justifient ou pour assurer les fonctions suivantes :

- pilotage de projets complexes ou d'expertise ou de haut encadrement dans les domaines de de la gestion immobilière, de la gestion financière, du contrôle de gestion, du développement économique, de la politique de la ville, de la coopération territoriale et internationale ;
- conception, pilotage et mise en œuvre de la politique de la Ville de Paris dans les domaines de la communication et de l'information ;
- chargé d'expertise et de pilotage dans le domaine de l'évaluation des politiques publiques, notamment en matière d'audit. Il s'agit notamment d'effectuer des évaluations des politiques menées par la Ville de Paris au regard des objectifs poursuivis et des moyens qui leur sont alloués.

Lorsque ces emplois sont pourvus par des contractuels, ces agents doivent être titulaires au moins d'un titre ou diplôme de niveau I avec 5 ans d'expérience professionnelle de même niveau ou d'un diplôme de niveau II figurant au descriptif de la nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles des emplois salariés d'entreprise (PCS ESE) 2003, avec une expérience professionnelle de 7 années. Ils perçoivent une rémunération correspondant à leur qualification et à leur expérience professionnelle. Leur rémunération nette, primes incluses, correspond au minimum à celle d'un administrateur au 1^{er} échelon et au maximum à celle d'un administrateur au dernier échelon de ce corps.

(2) Attaché d'administrations parisiennes : dont 19 emplois susceptibles d'être pourvus par des agents contractuels, si les besoins des services le justifient, ou pour assurer des fonctions dans le domaine de la communication, du social, de la coordination, de la médiation et de la conduite de projet culturel, de la politique de la Ville, de l'environnement, du développement durable, des fonctions de nature financière, juridique, ainsi que la conduite de projets complexes. Lorsque ces emplois sont pourvus par des contractuels, ces agents doivent être à minima détenteurs d'un titre ou diplôme de niveau II ou justifier d'une expérience de même niveau. Ils perçoivent une rémunération correspondant à leur qualification et à leur expérience professionnelle. Leur rémunération nette, primes incluses, correspond au minimum à celle d'un attaché d'administrations parisiennes au 1^{er} échelon et au maximum à celle d'un attaché d'administrations parisiennes au dernier échelon de ce corps.

Corps ou emploi vacations (exprimées en heures)	Total heures	Date d'effet
Adjoint administratif vacataire	+280	1 ^{er} septembre

Article 2 : Au titre de l'année 2019, les effectifs des personnels techniques de la Ville de Paris sont modifiés ainsi qu'il suit :

Corps ou emploi	Total postes	Date d'effet
Ingénieur cadre supérieur d'administrations parisiennes	-2	1 ^{er} janvier
Ingénieur cadre supérieur d'administrations parisiennes (3)	+1	1 ^{er} janvier
Ingénieur et architecte d'administrations parisiennes (4)	+18	1 ^{er} janvier
Professeur certifié de l'Ecole Horticole de la Ville de Paris (Ecole du Breuil) (5)	-26	1 ^{er} janvier
Chef d'exploitation (C)	+36	1 ^{er} janvier
Technicien des services opérationnels de la Ville de Paris (A)	0	1 ^{er} janvier
Technicien supérieur d'administrations parisiennes	+1	1 ^{er} janvier
Personnel de maîtrise d'administrations parisiennes (A) (C)	-35	1 ^{er} janvier
Adjoint technique de l'eau et de l'assainissement de la Ville de Paris	-8	1 ^{er} janvier
Adjoint technique d'administrations parisiennes	-60	1 ^{er} janvier
Adjoint technique d'administrations parisiennes	+12	1 ^{er} septembre
Adjoint technique des établissements d'enseignement	+3	1 ^{er} septembre
Eboueur	+82	1 ^{er} janvier
Conducteur d'automobile de la Ville de Paris (B)	-2	1 ^{er} janvier
Fossoyeur (A)	-15	1 ^{er} janvier
<i>Solde des emplois</i>	+5	

Corps ou emploi vacations (exprimées en heures)	Total heures	Date d'effet
Heures d'enseignement et de surveillance (Ecole du Breuil)	-10 896	1 ^{er} janvier

- A) Dont suppression du budget annexe du fossoyage : - 2 postes de personnel de maîtrise d'administrations parisiennes ; -11 postes de technicien des services opérationnels ; -85 postes de fossoyeur
B) Dont budget annexe des Transports Automobiles Municipaux : - 2 postes de conducteur automobile de la Ville de Paris
C) Dont budget annexe de l'assainissement : - 5 postes de personnel de maîtrise d'administrations parisiennes ; +5 postes de chef d'exploitation

(3) Ingénieur cadre supérieur d'administrations parisiennes : dont 1 emploi susceptible d'être pourvu par un agent contractuel, si les besoins du service le justifient ou pour assurer les fonctions suivantes :

- pilotage de projets complexes ou d'expertise ou de haut encadrement dans le domaine des systèmes et technologies de l'information, notamment en matière de projets d'intégration numérique, d'ingénierie de production et d'exploitation des réseaux ;
- pilotage de projets complexes, conseil et analyse stratégique dans les domaines du patrimoine, de l'urbanisme, du développement durable et de la prévention et de la gestion des risques. Lorsque ces emplois sont pourvus par des contractuels, ces agents doivent être titulaires au moins d'un titre ou diplôme de niveau I avec 5 ans d'expérience professionnelle de même niveau ou d'un diplôme de niveau II figurant au descriptif de la nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles des emplois salariés d'entreprise (PCS ESE) 2003, avec une expérience professionnelle de 7 années. Ils perçoivent une rémunération correspondant à leur qualification et à leur expérience professionnelle. Leur rémunération nette, primes incluses, correspond au minimum à celle d'un ingénieur cadre supérieur d'administrations parisiennes au 1^{er} échelon et au maximum à celle d'un ingénieur cadre supérieur d'administrations parisiennes au dernier échelon de ce corps.

(4) Ingénieur et architecte d'administrations parisiennes : dont 10 emplois susceptibles d'être pourvus par des agents contractuels, si les besoins des services le justifient ou pour assurer des fonctions de nature administrative, financière, technique, informatique, dans le domaine de l'environnement, du développement durable, la sûreté et de la sécurité notamment la prévention situationnelle, dans le domaine de la prévention des risques professionnels, la sécurité et la santé au travail ainsi que la conduite de projets complexes. Ces agents non titulaires doivent être à minima détenteurs d'un titre ou diplôme de niveau II ou justifier d'une expérience de même niveau. Ils perçoivent une rémunération correspondant à leur qualification et à leur expérience professionnelle. Leur rémunération nette, primes incluses, correspond au minimum à celle d'un ingénieur et architecte d'administrations parisiennes au 1^{er} échelon et au maximum à celle d'un ingénieur et architecte d'administrations parisiennes au dernier échelon de ce corps.

(5) Professeur certifié de l'Ecole horticole de la Ville de Paris (Ecole du Breuil) : dont 4 emplois susceptibles d'être pourvus par des agents contractuels, si les besoins du service le justifient ou pour assurer des fonctions dans le domaine de l'enseignement horticole ou de la formation professionnelle. Ces agents non titulaires doivent être à minima détenteurs d'un titre ou diplôme de niveau II ou justifier d'une expérience de même niveau. Ils perçoivent une rémunération correspondant à leur qualification et à leur expérience professionnelle. Leur rémunération nette, primes incluses, correspond au minimum à celle d'un professeur certifié de l'Ecole horticole de la Ville de Paris au 1^{er} échelon et au maximum à celle d'un professeur certifié de l'Ecole horticole de la Ville de Paris au dernier échelon de ce corps.

Article 3 : Au titre de l'année 2019, les effectifs des personnels du secteur de l'animation de la Ville de Paris sont modifiés ainsi qu'il suit :

<i>Corps ou emploi</i>	Total postes	Date d'effet
Animatrice et animateur d'administrations parisiennes	-4	1 ^{er} janvier
Animatrice et animateur d'administrations parisiennes	+62	1 ^{er} septembre
Adjoint d'animation et d'action sportive de la Ville de Paris	-21	1 ^{er} janvier
Adjoint d'animation et d'action sportive de la Ville de Paris	-63	1 ^{er} septembre
Adjoint d'animation contractuel	-41	1 ^{er} janvier
<i>Solde des emplois</i>	-67	

Article 4 : Au titre de l'année 2019, les effectifs des personnels du secteur sportif de la Ville de Paris sont modifiés ainsi qu'il suit :

<i>Corps ou emploi</i>	Total postes	Date d'effet
Conseiller des activités physiques et sportives et de l'animation de la Ville de Paris	-1	1 ^{er} janvier
<i>Solde des emplois</i>	-1	

Article 5 : Au titre de l'année 2019, les effectifs des personnels du secteur culturel de la Ville de Paris sont modifiés ainsi qu'il suit :

Corps ou emploi	Total postes	Date d'effet
Conservateur des bibliothèques de la Ville de Paris	-2	1 ^{er} janvier
Bibliothécaire d'administrations parisiennes	+4	1 ^{er} janvier
Chargé d'études documentaires d'administrations parisiennes	-1	1 ^{er} janvier
Chargé d'études documentaires d'administrations parisiennes (6)	+1	1 ^{er} janvier
Professeur des conservatoires de Paris	+1	1 ^{er} janvier
Professeur des conservatoires de Paris	+1	1 ^{er} septembre
Professeur contractuel à temps non complet des conservatoires de Paris	-27	1 ^{er} janvier
Assistant spécialisé d'enseignement artistique de la Ville de Paris	+9	1 ^{er} janvier
Assistant spécialisé d'enseignement artistique de la Ville de Paris	+3	1 ^{er} septembre
Assistant contractuel à temps non complet spécialisé d'enseignement artistique des conservatoires de Paris	-1	1 ^{er} janvier
Agent contractuel des bibliothèques à temps non complet	+6	1 ^{er} septembre
Assistant spécialisé des bibliothèques et des musées d'administrations parisiennes	-2	1 ^{er} janvier
Assistant spécialisé des bibliothèques et des musées d'administrations parisiennes	+2	1 ^{er} septembre
Adjoint d'accueil, de surveillance et de magasinage d'administrations parisiennes	+1	1 ^{er} janvier
<i>Solde des emplois</i>	-5	

Corps ou emploi vacations (exprimées en heures)	Total heures	Date d'effet
Professeur vacataire des conservatoires de Paris	-883	1 ^{er} janvier
Professeur vacataire des conservatoires de Paris	+1038	1 ^{er} septembre

(6) Chargé d'études documentaires : dont 1 emploi susceptible d'être pourvu par un agent contractuel, si les besoins du service le justifient ou pour assurer des fonctions dans le domaine de la recherche, l'acquisition, le classement, la conservation, l'exploitation et la

diffusion de la documentation nécessaire aux missions dans le secteur des archives, des musées et du patrimoine. Lorsque ces emplois sont pourvus par des contractuels, ces agents non titulaires doivent être à minima détenteurs d'un titre ou diplôme de niveau II ou justifier d'une expérience de même niveau. Ils perçoivent une rémunération correspondant à leur qualification et à leur expérience professionnelle. Leur rémunération nette, primes incluses, correspond au minimum à celle d'un chargé d'études documentaire au 1^{er} échelon et au maximum à celle d'un chargé d'études documentaires au dernier échelon de ce corps

Article 6 : Au titre de l'année 2019, les effectifs des personnels du secteur médico-social de la Ville de Paris sont modifiés ainsi qu'il suit :

<i>Corps ou emploi</i>	Total postes	Date d'effet
Médecin de la Ville de Paris	-148,5	1 ^{er} janvier
Médecin de la Ville de Paris	+0,2	1 ^{er} avril
Médecin de la Ville de Paris	+0,1	1 ^{er} septembre
Médecin de la Ville de Paris	+0,2	1 ^{er} octobre
Médecin de la Ville de Paris (7)	+89	1 ^{er} janvier
Médecin contractuel à temps incomplet	+60,5	1 ^{er} janvier
Psychologue d'administrations parisiennes	-13	1 ^{er} janvier
Psychologue d'administrations parisiennes	+0,2	1 ^{er} avril
Psychologue d'administrations parisiennes	+0,2	1 ^{er} septembre
Psychologue d'administrations parisiennes	+0,1	1 ^{er} octobre
Psychologue d'administrations parisiennes (8)	+13	1 ^{er} janvier
Cadre de santé paramédical d'administrations parisiennes	-1	1 ^{er} janvier
Puéricultrice d'administrations parisiennes	+1	1 ^{er} janvier
Infirmier de catégorie A de la Ville de Paris	+1	1 ^{er} janvier
Infirmier de catégorie A de la Ville de Paris	+0,4	1 ^{er} avril
Infirmier de catégorie A de la Ville de Paris	+0,3	1 ^{er} septembre
Infirmier de catégorie A de la Ville de Paris	+0,3	1 ^{er} octobre
Secrétaire médical et social d'administrations parisiennes	-11	1 ^{er} janvier
Agent technique des écoles	-1	1 ^{er} janvier
Agent technique des écoles	+11	1 ^{er} septembre
Auxiliaire de puériculture et de soins de la Ville de Paris	+16	1 ^{er} janvier
Auxiliaire de puériculture et de soins de la Ville de Paris	+8	1 ^{er} avril
Auxiliaire de puériculture et de soins de la Ville de Paris	+11	1 ^{er} mai
Auxiliaire de puériculture et de soins de la Ville de Paris	+7	1 ^{er} septembre
Auxiliaire de puériculture et de soins de la Ville de Paris	+7	1 ^{er} octobre
Agent technique de la petite enfance	-1	1 ^{er} janvier
Agent technique de la petite enfance	+2	1 ^{er} avril
<i>Solde des emplois</i>	+53	

(7) Médecin de la Ville de Paris : dont 89 emplois susceptibles d'être pourvus par des agents contractuels, si les besoins du service le justifient ou pour assurer des missions spécifiques : médecine de soin et de spécialisation.

Les candidats doivent être titulaires d'un diplôme ou certificat d'études spécialisées d'un diplôme, certificat ou autre titre exigé, en application de l'article L 4131-1 du code de la santé publique, pour l'exercice de la profession de médecin ou doivent avoir obtenu une autorisation individuelle permanente d'exercice de la médecine délivrée par le ministre chargé de la santé en application de l'article L4111-2 du code de la santé publique ou de l'article 60 de la Loi N° 99-641 du 27 juillet 1999 portant création d'une couverture maladie universelle.

Leur rémunération nette, primes incluses, correspond au minimum à celle d'un médecin de 2^{ème} classe au 1^{er} échelon et au maximum à celle d'un médecin hors classe au dernier échelon de ce corps.

(8) Psychologue de la Ville de Paris : dont 13 emplois susceptibles d'être pourvus par des agents contractuels, si les besoins du service le justifient, pour assurer des fonctions de psychologue (clinicien ou du travail) et exercer des missions d'accompagnement individuel et/ou collectif d'agents, d'accompagnement d'encadrants et de support aux directions ainsi que des missions de prévention des risques professionnels. Ces agents non titulaires doivent être à minima détenteurs de l'un des titres ou diplômes mentionnés dans la délibération

1992 GM 343-1 modifiée. Ils perçoivent une rémunération correspondant à leur qualification et à leur expérience professionnelle. Leur rémunération nette, primes incluses, correspond au minimum à celle d'un psychologue 1er échelon et au maximum à celle d'un psychologue au dernier échelon de ce corps

Article 7 : Au titre de l'année 2019, les effectifs des personnels du secteur social de la Ville de Paris sont modifiés ainsi qu'il suit :

<i>Corps ou emploi</i>	Total postes	Date d'effet
Conseiller socio-éducatif d'administrations parisiennes	+3	1 ^{er} janvier
Assistant socio-éducatif d'administrations parisiennes	+36	1 ^{er} janvier
Éducateur de jeunes enfants de la Ville de Paris	-5	1 ^{er} janvier
Éducateur de jeunes enfants de la Ville de Paris	+2	1 ^{er} avril
Éducateur de jeunes enfants de la Ville de Paris	-2	1 ^{er} mai
Éducateur de jeunes enfants de la Ville de Paris	-2	1 ^{er} septembre
Éducateur de jeunes enfants de la Ville de Paris	-2	1 ^{er} octobre
Agent spécialisé des écoles maternelles de la Ville de Paris	-9	1 ^{er} janvier
Agent spécialisé des écoles maternelles de la Ville de Paris	+3	1 ^{er} septembre
<i>Solde des emplois</i>	+24	

Article 8 : Au titre de l'année 2019, les effectifs des emplois non cités de la Ville de Paris sont modifiés ainsi qu'il suit :

<i>Corps ou emploi</i>	Total postes	Date d'effet
Agent d'accueil et de surveillance de la Ville de Paris	+37	1 ^{er} janvier
Agent de surveillance de Paris	-214	1 ^{er} janvier
Préposé de la Ville de Paris	-5	1 ^{er} janvier
Inspecteur de sécurité de la Ville de Paris	+2	1 ^{er} janvier
Agent de logistique générale d'administrations parisiennes	-30	1 ^{er} janvier
Agent de nettoyage contractuel	-4	1 ^{er} janvier
<i>Solde des emplois</i>	-214	

	Total postes	Total heures
Solde global des emplois	-72	-10 461

Article 9 : Les mesures prises par la présente délibération représentent une dépense de 5 370 706 € pour la Ville de Paris au titre de l'année 2019, qui s'accompagnera d'un effet report sur l'année 2020. Elle sera imputée sur les crédits inscrits aux fonctions, chapitres et rubriques intéressés pour l'exercice 2019.

